



Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement

1322 - Restructuration et réhabilitation de logements sociaux

PDH-Convention EDF-SOCONEC

Rapport n° CP/2015/459

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

La convention de coopération pour le développement durable de l'Alsace, signée entre le Département du Bas-Rhin, Electricité de Strasbourg (ES) et Electricité de France (EDF) cible notamment des actions de rénovation du patrimoine du Conseil Départemental (collèges), des actions dans le domaine de la précarité énergétique, l'étude et le développement d'énergies renouvelables ou d'équipements innovants en lien avec l'énergie, la création de logements aidés dans les bâtiments anciens et enfin la réhabilitation de logements locatifs aidés. L'aide financière du groupe EDF et ES Énergies Strasbourg sur ces programmes est plafonnée à 1 060 000€.

La réhabilitation au niveau BBC de 12 logements à Bischwiller, par la SOCONEC fait l'objet d'une aide de 36 000 € de la part d'ES, qui sera formalisée par la signature d'une convention entre ES et SOCONEC en présence d'un élu représentant le Département. Le présent rapport vise à inscrire cette opération dans le partenariat piloté par le Département.

Le Conseil Général a adopté l'agenda 21 du Bas-Rhin en 2006 et décidé en 2012 de mettre en oeuvre un plan climat énergie territorial (PCET) avec pour objectif de faire preuve d'exemplarité et d'agir dans le cadre de ses compétences départementales.

Depuis 2009, le Conseil Général s'est donné comme objectif de réduire de 20 % les consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du patrimoine immobilier départemental, et de s'inscrire dans une logique d'incitation et d'assistance vis-à-vis des partenaires.

Par ailleurs, le programme départemental « Réduire sa facture d'eau et d'énergie chez soi » adopté le 22 octobre 2012 prévoit un plan d'action global qui vise à anticiper des évolutions radicales de la société qui est appelée à rentrer dans une phase de transition écologique mais aussi économique et humaine. Les actions visent à accélérer et accompagner cette amplification de la lutte contre la précarité énergétique, en phase avec les politiques nationales esquissées actuellement. Elles ciblent plus spécifiquement les habitants, les travailleurs sociaux et les artisans.

En matière d'habitat, l'Etat et le Département ont fait de cette thématique une priorité qui s'est concrétisée par l'élaboration en commun de leur premier Plan Départemental de l'Habitat 2010-2015. L'élaboration de ce plan a permis d'initier une démarche dynamique et participative en mobilisant et en mettant en réseau l'ensemble des acteurs de l'habitat. Au delà d'un diagnostic partagé, les orientations ont été territorialisées de nature à répondre aux enjeux de l'habitat sur les différents territoires du Bas-Rhin.

Le Département a signé le 28 novembre 2013 une convention de coopération pour le développement durable de l'Alsace, avec ES (Electricité de Strasbourg) et EDF (Electricité de France). Cette convention 2012-2014 fait suite à la première convention de Coopération

pour le Développement Durable de l'Alsace 2009-2012, signée le 8 décembre 2009 entre EDF – ES Energies et le Conseil Général. Cette convention (comme l'ancienne) s'inscrit dans une démarche globale en faveur du développement durable, qui a fait l'objet d'une convention « Programme Energie Alsace » entre la Région Alsace et le groupe EDF signée le 23 janvier 2012, et portant sur 16 M€ de subvention.

Les engagements spécifiques d'EDF et ES dans le cadre de la présente convention portent sur la réhabilitation à un niveau BBC (bâtiment basse consommation) du parc immobilier où intervient le Conseil Départemental du Bas-Rhin, afin notamment de lutter contre la précarité énergétique et sur le développement d'équipements innovants en lien avec l'énergie.

L'aide financière du groupe EDF et ES Énergies Strasbourg sur ces programmes est de 1 060 000 €.

Le Département doit donc valider l'inscription d'opérations de réhabilitation du bâti existant dans le partenariat avec ES et EDF.

Il vous est proposé de valider l'inscription d'une opération de réhabilitation au niveau BBC de la SOCONEC, à BISCHWILLER de 12 logements. Les études sont en cours, pour un démarrage des travaux à la fin de l'année 2015 et une livraison en 2016. ES finance cette opération pour un montant de 36 000 €.

A toutes fins utiles, il est rappelé que le présent dispositif se fonde sur les articles L. 3211-1 du code général des collectivités territoriales et L. 312-2-1 du code de la construction et de l'habitation.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'imputer l'opération de la SOCONEC de réhabilitation au niveau BBC (bâtiment basse consommation) de 12 logements à Bischwiller, à la convention de coopération pour le développement durable de l'Alsace, signée entre le Département du Bas-Rhin, Electricité de Strasbourg (ES) et Electricité de France (EDF), pour un montant de subvention de la part d'ES de 36 000 €.

Strasbourg, le 24/09/15

Le Président,



Frédéric BIERRY